

La Ville est dans le pré

La première micro-ferme de la Rive Droite pourrait voir le jour à Floirac !

Les micro-fermes sont des formes agricoles de production alimentaire de proximité. D'une surface inférieure à un hectare, elles recourent le moins possible aux énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole ou le gaz.



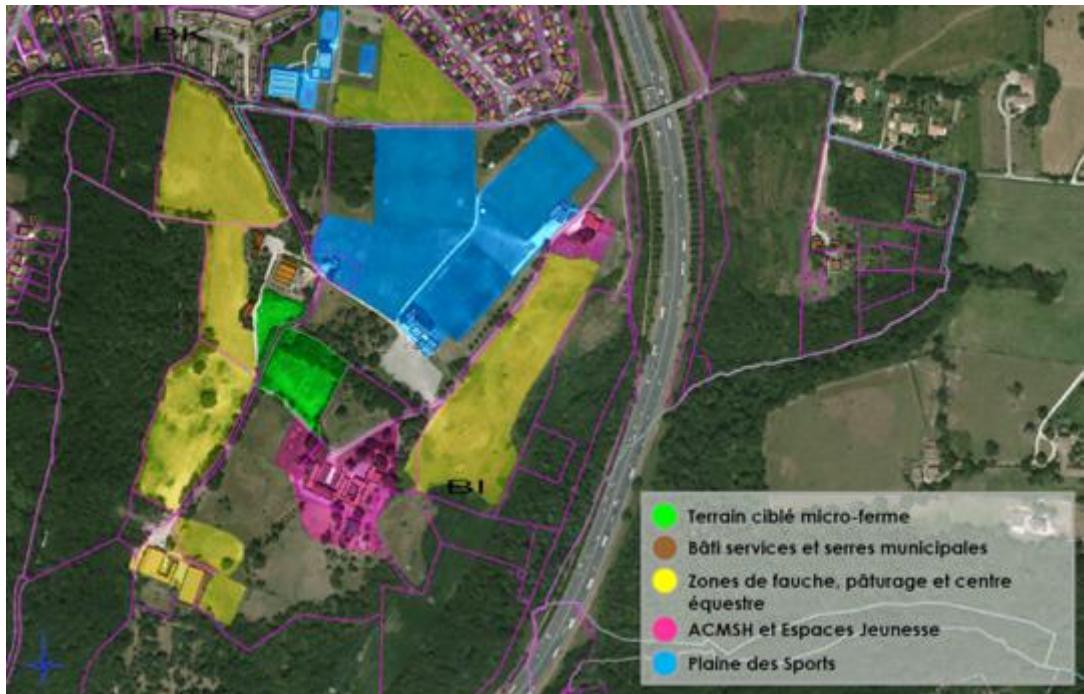
1. Le bio, la Burthe et l'habitant

Si la Ville a choisi d'intégrer l'implantation d'une micro-ferme aux actions 2018 de son Agenda 21, c'est pour :

- permettre aux habitants de profiter de produits bio et/ou locaux
- pérenniser un projet économique d'intérêt général, respectueux de l'environnement
- relocaliser l'agriculture à Floirac car elle ne possède plus de terres agricoles depuis 2006

Ainsi, la Ville propose à la location une parcelle du Domaine de la Burthe, en plein cœur du Parc des Coteaux : 6000 m² de terrain cultivable, une serre de 130 m² et des espaces mutualisables.

Le Domaine de la Burthe est un parc de 70 hectares, caractérisé par un domaine boisé de 50 ha et des espaces ouverts alternant prairies, zones de pâturage du centre équestre et terrains de sports.



2. Lancez-vous !

Agricultrices, agriculteurs, si vous souhaitez :

- travailler au sein d'une Ville Nature
- développer une agriculture saine et durable
- contribuer au bien-être des Floiracais et des Floiracais

N'hésitez pas à déposer votre candidature avant le 1^{er} juin 2018 sur le site de la Ville. En tant que porteur du projet de micro-ferme, vous serez accompagné par une équipe technique constituée de la Ville de Floirac, Bordeaux Métropole, la Chambre d'Agriculture, le GIP GPV et des membres du projet de recherche-action Micro-Agri.

Pour des interviews, images et visites du site de la Burthe :

Jonathan DUVIVIER

Chargé de Mission Agenda 21, Direction Générale des Services de la Ville de Floirac

jonathan.duvivier@ville-floirac33.fr

05 57 80 33 93